

## Compte rendu de séance

### Séance du 12 Juin 2020

L' an 2020 et le 12 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des Associations sous la présidence de  
MAILLARD Dominique Maire

**Présents** : M. MAILLARD Dominique, Maire, M. GALERNE Michel, Mme PHILIPPE Marie-Line, M. JEANDEY Antoine, M. CHERDLE Maxime, Mme BESNARD Régine, M. COLLET Sylvain, Mme BUCHHOLZ Delphine, M. FERRAND Romain, Mme COAT Virginie, M. GODARD Laurent, Mme HERSANT Jocelyne, M. MAFILLE Yannick, Mme LAUGERAY Guilaine, M. SZAFRANSKI Stanislas, M. WEBER Jean-Luc, Mme VILLEDIEU Béatrice

Absente excusée : Annick BERLAND

Absente ayant donné procuration : Mme LEBRET Dominique procuration à Mr MAILLARD Dominique

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 04/06/2020

**Date d'affichage** : 04/06/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le : 15/06/2020

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Laurent GODARD

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Compte de Gestion - 2020 - 79

Compte Administratif 2019 Affectation du résultat - 2020 - 80

Taxes directes - Taux d'imposition 2019 - 2020 - 81

Emplois saisonniers - 2020 - 82

Attribution prime pour départ à la retraite - 2020 - 83

Fixation des taux, cadre d'emploi dans la fonction territoriale - 2020 - 84

Attribution d'une prime pour départ à la retraite

Annule et remplace la délibération 2020 – 83 suite à erreur matérielle - 2020 - 85

#### **Compte de Gestion réf : 2020 - 79**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 de la commune par Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Maintenon et constate qu'il est identique au Compte Administratif 2019 de la commune.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### **Compte Administratif 2019 Affectation du résultat réf : 2020 - 80**

Monsieur GALERNE Michel donne lecture du Compte Administratif 2019 (Monsieur MAILLARD Dominique, Maire, ne prenant pas part au vote). Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019.

Budget Principal : Résultat à la clôture de l'exercice 2018 :

\* Investissement : - 154 554. 37 €  
\* Fonctionnement : + 322 635. 52 €

Part affecté à l'investissement exercice 2019:

\* Investissement : 0  
\* Fonctionnement : + 154 554. 37 €

Résultat de l'exercice 2019 :

\* Investissement : - 14 543. 04 €  
\* Fonctionnement : + 173 195. 22 €

Résultat de clôture exercice 2019 :

\* Investissement : - 167 683. 88 €  
\* Fonctionnement : + 344 538. 38 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 167 683. 88 €

Compte 002 :

Résultat de fonctionnement : 176 854. 50 €

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

### **Taxes directes - Taux d'imposition 2019 réf : 2020 - 81**

Compte tenu des besoins budgétaires pour l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide de laisser les taux des 2 taxes directes locales comme l'année précédente comme suit :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe Habitation	10.25 %	
Taxe Foncier Bâti	21.75 %	21.75 %
Taxe Foncier NB	27.86 %	27.86 %

Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces taux pour l'année 2020.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### **Emplois saisonniers réf : 2020 - 82**

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2 alinéa.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour suppléer aux travaux des espaces verts durant les vacances.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août 2020.

Ces agents assureront les fonctions d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de chaque agent sera calculée par référence à l'indice Brut 350.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### **Attribution prime pour départ à la retraite réf : 2020 - 83**

Monsieur le Maire informe du départ à la retraite d'un agent Adjoint Administratif en poste depuis le 1er septembre 2011. et propose de lui attribuer une prime de départ à la retraite

Il est proposé de lui verser une somme de 2 700 € qui prend en compte ses congés payés non pris et qui sera inscrite au compte 6488.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Fixation des taux, cadre d'emploi dans la fonction territoriale réf : 2020 - 84**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, a modifié l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ainsi l'avancement de grade n'est plus lié à des quotas fixés par les statuts particuliers mais il appartient à l'assemblée délibérante, de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Il est proposé de fixer les taux de promotion suivants :

Cadre d'Emploi	Grade d'Avancement	Taux Fixe
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Adjoints Administratifs	Adjoint admin. princ. 2ème classe	100 %
	Adjoint admin. princ. 1ère classe	100 %
	Adjoint administratif	100 %
Rédacteurs	Rédacteur principal de 2ème classe	
	Rédacteur principal de 1ère classe	
Attachés	Attaché principal	
	Directeur	
Administrateurs	Administrateur hors classe	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Adjoints Techniques	Adjoint techn. princ. de 2ème classe	100 %
	Adjoint techn. princ. de 1ère classe	100 %
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Techniciens	Technicien principal de 2ème classe	100 %
	Technicien principal de 1ère classe	100 %
Ingénieurs	Ingénieur principal	
	Ingénieur en chef de classe normale	
	Ingénieur en chef de classe except.	
<b>FILIERE DE POLICE</b>		
Gardes-Champêtres	Garde-Champêtre chef	
	Garde-Champêtre chef principal	
Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipal principal de 2ème classe	
	Chef de service de police municipal principal de 1ère classe	
<b>FILIERE MEDI-SOCIALE</b>		
ATSEM	ATSEM principal 2ème classe	
	ATSEM principal 1ère classe	
Agents sociaux	Agent social principal 2ème classe	
	Agent social principal 1ère classe	

Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe Auxiliaire de soins principal de 1ère classe
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puér. principal 2ème classe Auxiliaire de puér. principal 1ère classe
Educateurs de Jeunes Enfants	Educateur principal de jeunes enfants
Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif principal
Puéricultrices	Puéricultrice de classe supérieure
Puéricultrices cadres de santé	Puéricultrice cadre supérieur de santé
Infirmiers	Infirmier de classe supérieure
Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe supérieure Infirmier en soins généraux hors classe*
Assistants médico-techniques	Assistant médico-tech. classe supérieure
Sages-Femmes	Sage-femme de classe supérieure Sage-femme de classe exceptionnelle

#### FILIERE SPORTIVE

Opérateurs des Activités Physiques et Sportives	Opérateur des APS Opérateur qualifié des APS Opérateur principal des APS
Educateurs des Activités Physiques et Sportives	Educateur des APS principal de 2ème classe Educateur des APS principal de 1ère classe
Conseillers des Activités Physiques et Sportives	Conseiller principal des APS 2ème classe Conseiller principal des APS 1ère classe

#### FILIERE CULTURELLE

Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe Adjoint du patrimoine principal 1ère classe
Assistants de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal 2ème classe Assistant de conservation principal 1ère classe
Conservateurs de bibliothèque	Conservateur de bibliothèque en chef
Conservateurs du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef
Professeurs d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie

#### FILIERE ANIMATION

Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Animateurs	Animateur principal de 2ème classe Animateur principal de 1ère classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

\* Adopte les taux de promotion ci-dessus énumérés.  
A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Jury d'Assises :**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure et Loir pour l'année 2020, il est procédé au tirage au sort de 3 personnes sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire communale pour les Jurés d'Assises.

**Commission Enfance et Jeunesse.**

Monsieur le Maire propose de rajouter la commission communale Enfance et Jeunesse, demande de désigner 3 membres du conseil pour assister le maire et les adjoints à cette commission. Mesdames BESNARD Régine, COAT Virginie et Monsieur MAFILLE Yannick se sont proposés, La commission Enfance et Jeunesse se compose de sept membres, Le Maire, les Adjoints et 3 conseillers.

**Complément de compte-rendu:**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un projet de chèvrerie (environ une quarantaine de chèvres) sur une parcelle située « Au Bon Avit », il a été déposé un permis de construire.

Concernant les réseaux eau, une réserve de 10 000 L est obligatoire pour l'obtention du permis (afin de ne pas perturber le réseau de distribution d'eau de la commune.

Réseau électricité : demande extension du réseau (armoire au niveau de la ligne de chemin de fer, départ du réseau) Le propriétaire propose une visite le 15 juin sur le site à 18 h 00.

Séance levée à: 22:05

En mairie, le 03/07/2020  
Le Maire  
Dominique MAILLARD